



MARS 2025

# **MÉMOIRE ÉCRIT POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE POUR 2025-2026**

# **2025**



Canadian  
Physiotherapy  
Association

Association  
canadienne de  
physiothérapie

[www.physiotherapy.ca/fr/](http://www.physiotherapy.ca/fr/)

# RECOMMANDATIONS

- 1 Offrir une exonération du remboursement du prêt d'études pour les physiothérapeutes d'ici au 1er septembre 2025
- 2 Inclure les orthèses plantaires pour les patients atteints de diabète dans le *Fonds pour les dispositifs et les fournitures pour le traitement du diabète*
- 3 Optimiser le rôle des professionnels de la physiothérapie grâce à des réformes du champ de pratique
- 4 Soutenir les physiothérapeutes formés à l'étranger pour qu'ils puissent offrir des soins sécuritaires et efficaces

# LE SYSTÈME DE SANTÉ A BESOIN D'INCLURE LA PHYSIOTHÉRAPIE DANS LES DISCUSSIONS

L'un des enjeux les plus criants du système de santé au Canada à l'heure actuelle est la difficulté à accéder rapidement à des soins appropriés, un enjeu exacerbé par la fermeture des salles d'urgence, les retards dans les interventions médicales et la pénurie de main-d'œuvre. Les soins de première ligne au Canada et leurs prestataires font face à des pressions systémiques croissantes et à une pénurie de main-d'œuvre. Si ces défis ne sont pas surmontés, ils risquent d'entraîner un épuisement accru des prestataires de soins primaires et de mettre davantage de pression sur le système.

Cependant, affronter ces défis de manière proactive représente une occasion de transformer le système dans son ensemble, en optimisant et en valorisant pleinement les compétences des autres professionnels de la santé réglementés. Ce changement a déjà commencé à faire évoluer la conversation sur les besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la santé au Canada, ainsi que sur les solutions que peuvent apporter les décideurs et les prestataires de soins.

Lorsqu'ils exercent pleinement leurs compétences, les professionnels de la physiothérapie peuvent non seulement améliorer la prise en charge des patients, mais aussi alléger la charge des autres prestataires de soins de première ligne. Leur formation approfondie et leur approche fondée sur des données probantes garantissent des soins sécuritaires, efficaces et équitables. Les données montrent qu'un meilleur accès à la physiothérapie peut réduire le fardeau des maladies de centaines de millions de dollars chaque année.

L'[Association canadienne de physiothérapie \(ACP\)](#) constate cette réalité au quotidien. Les professionnels de la physiothérapie travaillent avec les patients pour traiter un large éventail de troubles touchant les systèmes musculosquelettique, neurologique et respiratoire. Cette prise en charge aide les patients à bouger plus facilement, à vivre avec moins de douleur et à améliorer leur équilibre, ce qui les aide à retrouver la santé.

Notre profession travaille avec des collègues en première ligne et collabore avec des médecins de famille, des infirmières et des médecins spécialistes, tels que des orthopédistes, au sein de divers modèles de soins collaboratifs et interdisciplinaires. Cependant, cela ne constitue qu'une fraction de ce qui est possible, et de nombreuses solutions se trouvent en amont des établissements de santé où les traitements sont dispensés.

144  
millions \$

L'avantage économique de l'expansion de la profession de physiothérapeute pour les trois maladies étudiées.

236  
milliards \$

Le coût annuel de la maladie pour l'économie canadienne.

232  
millions \$

Le montant que la physiothérapie permet déjà à l'économie canadienne d'épargner.<sup>1</sup>

Comme ils reçoivent une formation complète en matière d'évaluation, de diagnostic et de traitement d'un large éventail de troubles, les professionnels de la physiothérapie peuvent agir en tant que prestataires de première ligne, ce qui réduit le besoin d'orientation par les médecins de famille et accélère l'accès aux soins et services. Ce rôle à responsabilités élargies permet non seulement d'améliorer l'accès aux soins, mais aussi de contribuer à des économies importantes.[2] **Il serait possible d'économiser plus de 144 millions de dollars annuellement en favorisant uniquement l'accès à la physiothérapie pour le traitement de l'arthrose, des maux de dos et des maladies coronariennes.[3]**

Il est essentiel de surmonter les obstacles comme les restrictions liées à la réglementation et les politiques de financement. Chaque recommandation formulée dans ce mémoire vise à optimiser le rôle et l'expertise des professionnels de la physiothérapie au Canada. **Nos recommandations permettront un accès plus équitable aux soins et services et réduiront les temps d'attente pour les patients.**

Pour atteindre cet objectif, il est crucial d'inclure les professionnels de la physiothérapie dans les discussions stratégiques sur la planification des effectifs de santé, en concertation avec les autres prestataires des soins de première ligne. La récente nomination d'une éminente physiothérapeute au Conseil national des aînés devrait être reproduite dans toutes les instances où la planification de la main-d'œuvre en santé est abordée. En optimisant le rôle des professionnels de la santé en place, nous pouvons garantir que notre système de santé dispose des connaissances et des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population, ainsi que de l'expertise requise pour une prise de décision durable en matière de santé.

# RECOMMANDATION 1

## Offrir une exonération du remboursement du prêt d'études pour les physiothérapeutes d'ici au 1er septembre 2025

L'ACP a été ravie de voir l'inclusion des physiothérapeutes, tout comme d'autres professions, dans la proposition du budget 2024-2025 visant à étendre l'exonération du prêt d'études aux diplômés exerçant dans les régions rurales et éloignées. Les obstacles à l'accès sont souvent d'ordre géographique, les Canadiens vivant dans des zones rurales ou éloignées ayant du mal à recevoir le même niveau de soins que ceux vivant dans des régions plus densément peuplées. L'ACP reconnaît que le gouvernement progresse dans l'adoption de règlements permettant la mise en œuvre de l'exonération des prêts étudiants, avec une date de mise en œuvre prévue pour l'automne 2025.

L'ACP soutient cette initiative, mais estime qu'une date précise est nécessaire pour offrir une certitude aux étudiants en physiothérapie. **L'ACP recommande donc que le gouvernement fixe la date butoir au 1er septembre pour la mise en œuvre des règlements.**



Nous nous réjouissons de la nouvelle de l'extension du PCAFE aux physiothérapeutes et nous savons que les professionnels de la physiothérapie vont saisir cette occasion. Il s'agit d'une étape monumentale pour garantir à la population canadienne un accès à des soins de physiothérapie équitables, accessibles et opportuns, peu importe l'endroit où ils habitent, y compris dans les communautés mal desservies et éloignées. »

**Allison Stene**

présidente du Conseil d'administration de l'ACP



# RECOMMANDATION 2

## **Inclure les orthèses plantaires pour les patients atteints de diabète dans le *Fonds pour les dispositifs et les fournitures pour le traitement du diabète***

La physiothérapie joue un rôle unique dans la prise en charge des maladies chroniques comme le diabète. Les professionnels de la physiothérapie possèdent une expertise dans la gestion de l'exercice et peuvent aider les personnes atteintes de diabète à demeurer actives, ce qui constitue le traitement de première intention pour la prise en charge du diabète. Le fait qu'un physiothérapeute participe à l'évaluation précoce des personnes atteintes de diabète améliore la qualité des soins et favorise de meilleurs résultats pour les patients.

En s'appuyant sur leur connaissance approfondie du mouvement et de la fonction, les professionnels de la physiothérapie peuvent aider à prévenir et à minimiser les complications associées au diabète, y compris les ulcères du pied diabétique, en évaluant la nécessité d'utiliser des dispositifs comme des orthèses plantaires et en encourageant leur utilisation appropriée.

### **Orthèses plantaires**

#### **De quoi s'agit-il?**

Les orthèses sont des dispositifs (appareils orthopédiques ou attelles) utilisés pour soutenir la posture ou l'alignement de certaines parties du corps.

Les personnes atteintes de diabète peuvent porter des orthèses plantaires dans leurs chaussures pour diminuer la pression sur les régions du pied affectées par un ulcère ou présentant un risque d'ulcère.

Au Canada, les orthèses plantaires sont fabriquées et ajustées par des professionnels qualifiés, comme des orthésistes agréés, des podiatres ou des podo-orthésistes, mais l'accès à CES prescripteurs peut être limité.



Les ulcères du pied diabétique (UPD) peuvent entraîner un handicap, la mort et des dépenses considérables en matière de soins de santé. Au Canada, près d'un quart des 5,8 millions de Canadiens et Canadiennes[4] atteints de diabète seront touchés par un UPD au cours de leur vie, et leur risque d'amputation d'un membre est de 20 %.[5,6]

Les professionnels de la physiothérapie sont des membres essentiels des équipes interdisciplinaires de lutte contre le diabète étant donné qu'ils évaluent la circulation, les sensations, l'intégrité de la peau et la biomécanique des pieds et des extrémités inférieures.[7] Ils peuvent identifier les personnes présentant un risque d'UPD et celles qui bénéficieraient d'orthèses plantaires adaptées par des professionnels, afin d'améliorer le soutien et la maîtrise des articulations, de minimiser le développement et la progression des déformations du pied, de répartir uniformément la pression et le poids, et d'accroître le confort.[8,9] Les orthèses favorisent à la fois la guérison et la prévention des ulcères du pied.



L'obtention de meilleurs résultats pour les patients dépend de la détection précoce et de l'orientation vers des soins d'orthésistes spécialisés. En collaboration avec les physiothérapeutes, les orthésistes certifiés jouent un rôle essentiel dans la prévention des UPD et la réduction du risque d'amputation. »

**Allan Blyt, OPC(c)**

orthésiste-prothésiste certifié, président du Comité de partenariat et de plaidoyer



Le *Fonds pour les dispositifs et les fournitures pour le traitement du diabète* permet d'assurer un accès équitable aux fournitures et aux dispositifs nécessaires aux personnes atteintes de diabète. Pour optimiser l'accès au fonds et soutenir la prévention précoce de l'UPD, il est essentiel que les physiothérapeutes soient inscrits sur la liste des prescripteurs admissibles d'orthèses plantaires ajustées par des professionnels. **Bien que des partenariats provinciaux puissent être nécessaires pour déployer le Fonds pour les dispositifs et les fournitures pour le traitement du diabète, le gouvernement fédéral, en tant que créateur du fonds, a une influence sur sa conception et son champ d'application.** Il ne devrait pas déléguer les décisions concernant la couverture aux provinces, mais plutôt adopter une approche fondée sur des données probantes pour déterminer, dès le départ, quels dispositifs et fournitures sont éligibles à la couverture et en établir les critères de manière précise.

**Nous recommandons d'inclure les orthèses plantaires prescrites par les physiothérapeutes dans le *Fonds pour les dispositifs et les fournitures pour le traitement du diabète* afin d'améliorer l'accès aux traitements et de réduire les coûts associés à la prise en charge et à la prévention des UPD.** Cette inclusion permet non seulement d'améliorer la qualité de vie des patients, mais aussi de réduire considérablement les dépenses en matière de santé. De plus, nous incitons le gouvernement fédéral à établir lui-même les critères d'éligibilité pour les dispositifs et fournitures couverts par le fonds, plutôt que de recourir à une approche fragmentée, province par province, susceptible de créer des obstacles à un accès équitable. Il est essentiel de se fonder sur les données probantes pour définir de manière claire et uniforme les dispositifs et fournitures couverts, afin d'assurer une application cohérente dans l'ensemble du pays.

# RECOMMANDATION 3

## Optimiser le rôle des professionnels de la physiothérapie grâce à des réformes du champ de pratique

---

L'adoption d'un champ de pratique plus complet à l'échelle pancanadienne pour les professionnels de la physiothérapie, et d'adresser les limites actuelles du champ de pratique dans les différentes provinces et différents territoires, peuvent améliorer de manière significative la qualité des soins fournis aux Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, a réalisé des progrès significatifs ces dernières années pour élargir le champ de pratique de certains professionnels de la santé. Ce travail, amorcé avec les accords de financement de la santé de 2023, démontre que lorsque le système de santé canadien tire pleinement parti des talents de ses travailleurs, des solutions pour alléger les pressions exercées sur le système et surmonter les obstacles à l'accès sont rapidement disponibles. Le gouvernement fédéral devrait maintenir cet élan en se concentrant sur la collaboration avec les provinces pour garantir que les professionnels de la physiothérapie puissent exercer leur profession dans son intégralité dans toutes les provinces canadiennes.

Des progrès ont déjà été réalisés dans certaines provinces. Par exemple, la Nouvelle-Écosse met à jour ses règlements en matière de santé afin de refléter le champ de pratique actuel des physiothérapeutes. L'Ontario a adopté une loi sur la santé qui élargit le champ de pratique de plusieurs professionnels de la santé. De plus, une recommandation préliminaire de Santé Ontario soutient désormais le financement public de la rééducation des muscles du plancher pelvien pour les personnes souffrant d'incontinence et de prolapsus des organes pelviens. Cette recommandation repose sur des données probantes démontrant que les interventions supervisées par des physiothérapeutes favorisent une meilleure qualité de vie et une amélioration de la fonction, et engendrent des économies. L'Île-du-Prince-Édouard a, quant à elle, lancé un projet pilote offrant des séances gratuites de physiothérapie du plancher pelvien aux habitants de l'île sous-assurés ou *non assurés*.

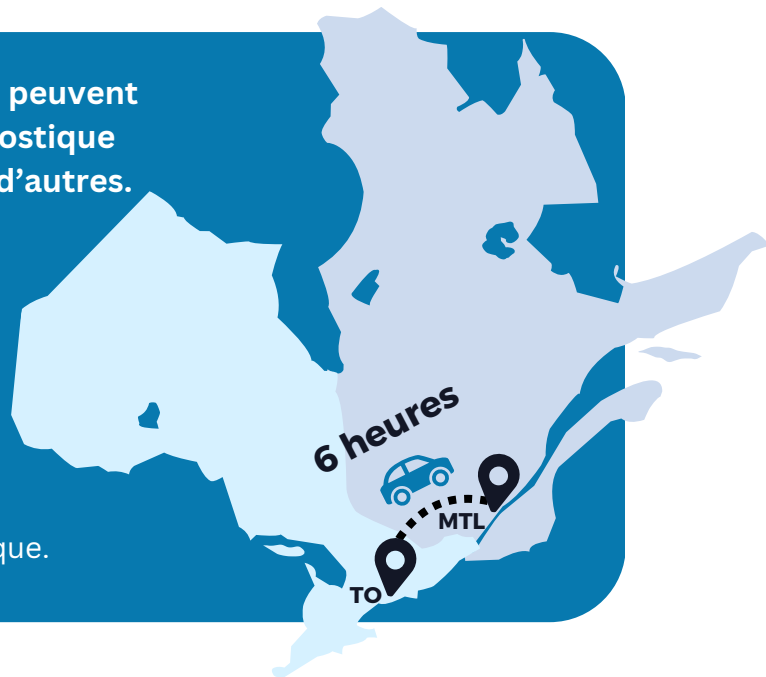
Ce sont des signes encourageants. Si davantage de provinces s'engageaient à moderniser leurs règlements, elles pourraient profiter d'un système de santé plus résilient et flexible, avec moins de goulots d'étranglements, une meilleure prise en charge et des coûts moins élevés.

Comme première étape de l'harmonisation du champ de pratique dans tout le pays, **nous recommandons que le gouvernement fédéral soutienne et encourage les provinces et territoires à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux physiothérapeutes d'exercer leur profession dans son intégralité, notamment en les autorisant à prescrire des examens d'imagerie diagnostique.** À l'heure actuelle, les physiothérapeutes peuvent demander des examens d'imagerie diagnostique dans certaines provinces, mais pas dans d'autres. Par exemple, la prescription d'imagerie diagnostique (radiographies) fait partie du champ de pratique dans la province de Québec en tant qu'acte autorisé. En Ontario, des modifications doivent encore être apportées à la réglementation pour permettre aux physiothérapeutes de demander des examens d'imagerie diagnostique.

**À l'heure actuelle, les physiothérapeutes peuvent demander des examens d'imagerie diagnostique dans certaines provinces, mais pas dans d'autres.**

Par exemple, la prescription d'imagerie diagnostique (radiographies) fait partie du champ de pratique dans la province de Québec en tant qu'acte autorisé.

En Ontario, des modifications doivent encore être apportées à la réglementation pour permettre aux physiothérapeutes de demander des examens d'imagerie diagnostique.



Le fait d'autoriser les physiothérapeutes à demander directement des examens d'imagerie diagnostique réduira les temps d'attente et permettra de traiter plus rapidement les patients,[\[10,11\]](#) ce qui peut prévenir une détérioration plus importante et se traduire par de meilleurs résultats pour la santé de la population canadienne.[\[12,13\]](#) Ceci peut également contribuer à alléger le fardeau actuel des médecins et des autres prestataires de soins de santé,[\[14\]](#) pour leur permettre de consacrer leur expertise à des cas hors du champ de pratique de la physiothérapie.

Comme ils possèdent une formation approfondie, les physiothérapeutes sont bien outillés pour prendre des décisions quant à la nécessité de recourir à l'imagerie diagnostique. Afin d'optimiser le système de santé au Canada, ils doivent être en mesure d'exercer leur profession dans son intégralité.

# RECOMMANDATION 4

## Soutenir les physiothérapeutes formés à l'étranger pour qu'ils puissent offrir des soins sécuritaires et efficaces

Alors que le système de santé canadien continue de subir une pression soutenue, le gouvernement fédéral a cherché à recruter des prestataires de soins de santé formés à l'étranger par le biais de filières d'immigration prioritaires. L'Institut canadien d'information sur la santé indique que près d'un physiothérapeute sur quatre au Canada a été formé à l'étranger, et que cette tendance continue de croître. Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance annuel moyen des physiothérapeutes formés à l'étranger (PhFÉ) a été de 9,0 %. Le Canada est l'un des principaux bénéficiaires des PhFÉ, qui considèrent notre pays comme un endroit attrayant pour travailler, vivre et fournir des soins et services aux patients.

Cependant, une fois au Canada, de nombreux travailleurs de la santé formés à l'étranger se heurtent à des obstacles pour obtenir leur permis d'exercice et accéder à un emploi durable. Les physiothérapeutes formés à l'étranger doivent d'abord soumettre leurs diplômes pour évaluation, réussir un test de compétence linguistique, passer un examen de compétence national, puis réussir un test de l'organisme de réglementation provincial avant de pouvoir s'inscrire dans leur province d'exercice.

« Les professionnels de la physiothérapie formés à l'étranger jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accès aux soins et du bien-être des Canadiens, mais beaucoup rencontrent des obstacles considérables dans le processus d'obtention de leurs titres de compétence au Canada. Il est urgent de simplifier ce processus afin d'assurer l'intégration harmonieuse de ces professionnels au sein de la main-d'œuvre en physiothérapie. De plus, les programmes d'équivalence sont essentiels pour faciliter la transition des professionnels formés à l'étranger dans le système de santé canadien, en les aidant à surmonter les défis et à mieux s'adapter. »

**Manuel Seminario Valle**

professionnel formé à l'étranger (péruvien, formé au Brésil)



Ce processus engendre des délais considérables entre l'arrivée des professionnels formés à l'étranger et leur capacité à exercer, ce qui constitue un véritable fardeau et décourage les professionnels formés à l'étranger. Cela contribue également à la pénurie de prestataires de soins de santé à l'échelle du pays. De plus, les longues attentes nécessaires pour la reconnaissance de leurs titres de compétences entravent leur intégration dans le système, les empêchant ainsi de recevoir un salaire correspondant à leur niveau de formation.

Le gouvernement fédéral peut venir en aide aux professionnels formés à l'étranger récemment arrivés en prenant deux mesures concrètes :

- 1 Soutenir le travail déjà amorcé entre l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) et des provinces comme la Colombie-Britannique afin de mettre en place des voies accélérées pour l'obtention du permis d'exercice pour les professionnels formés à l'étranger qui répondent aux critères;
- 2 Soutenir les nouvelles initiatives et les programmes d'équivalence existants pour les professionnels formés à l'étranger au Canada afin qu'ils puissent entamer le processus d'intégration et commencer à exercer dans les plus brefs délais.

Le programme de l'ACORP en collaboration avec la Colombie-Britannique est nouveau, mais prometteur. Il identifie les pays où l'admissibilité et la pratique des physiothérapeutes sont comparables, tels que l'Australie, Hong Kong, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les États-Unis. Le parcours d'accréditation préapprouvé devrait permettre de lever les obstacles à l'exercice pour ces professionnels formés à l'étranger, leur offrant ainsi la possibilité de commencer à aider les patients plus rapidement après leur arrivée.



La création de différentes voies d'accès à la profession pour les physiothérapeutes formés à l'étranger est logique et profitera à la fois aux physiothérapeutes et au système de santé canadien. L'ACORP veut s'assurer que les physiothérapeutes qualifiés puissent commencer à travailler le plus rapidement possible. Une fois en exercice, ces physiothérapeutes sont en mesure de fournir des soins et services aux Canadiens. »

**Bob Haennel**

chef de la direction de l'ACORP



Le fait de soutenir financièrement les programmes d'équivalence existants et à venir contribuera à combler le fossé entre l'immigration et l'accès à la pratique, en veillant à ce que les professionnels formés à l'étranger bénéficient du soutien nécessaire lors de leur transition dans le système de santé canadien et sur le marché du travail.

Des programmes d'équivalence en physiothérapie sont actuellement offerts dans cinq universités canadiennes : l'Université de Toronto, l'Université de l'Alberta, l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université de la Colombie-Britannique. Ces programmes combinent apprentissage virtuel, séances en présentiel et stages cliniques, permettant ainsi aux apprenants de demeurer dans leur région géographique de prédilection tout en développant un réseau professionnel.

Ces programmes préparent bien les apprenants aux examens pour l'obtention du permis d'exercice, les aident à adapter leurs compétences au contexte canadien, leur offrent des expériences de stage clinique complet du champ de pratique et intègrent les individus formés à l'étranger dans un réseau professionnel pertinent de travailleurs de la santé.

Les programmes d'équivalence améliorent également de manière considérable les taux de réussite aux examens pour l'obtention du permis d'exercice (84 % de taux de réussite après la fin du programme, comparativement à 57 % pour ceux qui ne participent pas à ces programmes) et offrent des expériences cliniques qui favorisent la longévité des physiothérapeutes formés à l'étranger sur le marché du travail.<sup>[15]</sup>

Compte tenu de la pénurie aiguë de professionnels de la physiothérapie, de la nécessité de se remettre de la pandémie, du vieillissement de la population, de la diversité culturelle de la population et du rôle clé que joue la physiothérapie dans la réadaptation de la population canadienne, il est essentiel d'accroître l'ampleur et la portée des programmes d'équivalence vers la physiothérapie. Un meilleur accès à ces programmes améliorera la longévité des physiothérapeutes formés à l'étranger qui intègrent le marché du travail canadien.

### À propos de l'Association canadienne de physiothérapie

L'Association canadienne de physiothérapie (ACP) représente les professionnels de la physiothérapie, y compris les physiothérapeutes agréés, les aides-physiothérapeutes, les technologues en physiothérapie et les étudiants à travers le Canada. Les professionnels de la physiothérapie fournissent une expertise essentielle, des soins de réadaptation et des traitements, permettant aux Canadiens de bien vivre et de participer activement à toutes les facettes de leur vie.

Pour plus d'information, contactez :

Kayla Scott  
Directrice principale, plaidoyer  
[kscott@physiotherapy.ca](mailto:kscott@physiotherapy.ca)

# RÉFÉRENCES

- [1] Deloitte. (Décembre 2023). Les répercussions économiques de la physiothérapie au Canada. Consulté en ligne : [Présentation PowerPoint \(physiotherapy.ca\)](#)
- [2] Ibid.
- [3] Ibid. p. 44.
- [4] Diabetes Canada. (2024). Diabetes in Canada; Estimated prevalence and cost of diabetes. Consulté en ligne : <https://www.diabetes.ca/advocacy---policies/advocacy-reports/national-and-provincial-backgrounders/diabetes-in-canada>
- [5] Zamzam, A., McLaren, A. M., Ram, E., Syed, M. H., Rave, S., Lu, S. H., Al-Omran, M., & de Mestral, C. (2023). A novel Canadian multidisciplinary acute care pathway for people hospitalised with a diabetic foot ulcer. *International Wound Journal*. doi: 10.1111/iwj.14214
- [6] Yazdanpanah, L., Shahbazian, H., Nazari, I., Arti, H. R., Ahmadi, F., Mohammadianinejad, S. E., Cheraghian, B., & Hesam, S. (2018). Incidence and Risk Factors of Diabetic Foot Ulcer: A Population-Based Diabetic Foot Cohort (ADFC Study)-Two-Year Follow-Up Study. *International journal of endocrinology*, 2018, 7631659 <https://doi.org/10.1155/2018/7631659>
- [7] Proctor C. The Role of Physiotherapists and Kinesiologists in Physical Activity Interventions for Diabetes Management in Primary Care Settings: A Modified Delphi Study. [Winnipeg]: University of Manitoba; 2023.
- [8] Zamzam, n 5
- [9] Chang MC, Choo YJ, Park IS, Park MW, Kim DH. (2022). Orthotic approach to prevention and management of diabetic foot: A narrative review. *World Journal of Diabetes*, Nov 11;13(11):912. doi: 10.4239/wjd.v13.i11.912
- [10] Gunnel Peterson, Marie Portström, Jens Frick, Extended roles in primary care when physiotherapist-initiated referral to X-ray can save time and reduce costs, *International Journal for Quality in Health Care*, Volume 33, Issue 3, 2021, mzab122, <https://doi.org/10.1093/intqhc/mzab122>
- [11] College of Physiotherapists of Alberta. (September 29, 2022). *Public Funding for Diagnostic Imaging Ordered by Physiotherapists*. Consulté en ligne : <https://www.cpta.ab.ca/news-and-updates/news/public-funding-for-diagnostic-imaging-ordered-by-physiotherapists/>
- [11] Sarah R Golding, Jo Jackson. (December 9, 2023). First contact physiotherapists: are they able to reduce the burden on rheumatology services? A critical review of the evidence base, *Rheumatology Advances in Practice*, Volume 8, Issue 1, 2024, rkad109, <https://doi.org/10.1093/rap/rkad109>
- [13] Lewis AK, Harding KE, Snowdon DA, Taylor NF. (2018). Reducing wait time from referral to first visit for community outpatient services may contribute to better health outcomes: a systematic review. *BMC Health Serv Res*. 2018 Nov 20;18(1):869. doi: 10.1186/s12913-018-3669-6. PMID: 30458761; PMCID: PMC6245820.
- [14] Gunnel Peterson, Marie Portström, Jens Frick. (September 2021). Extended roles in primary care when physiotherapist-initiated referral to X-ray can save time and reduce costs, *International Journal for Quality in Health Care*, Volume 33, Issue 3, 2021, mzab122, <https://doi.org/10.1093/intqhc/mzab122>
- [15] University of Toronto Physical Therapy Department. (2025). Ontario Internationally Educated Physical Therapy Bridging Program. FAQ: OIEPB Program. Consulté en ligne : <https://oiepb.utoronto.ca/faq/>